

*Initiatives ministérielles*

non pas seulement les conservateurs qui détiennent la majorité ou encore les libéraux.

Or, le ministre a changé d'idée en cours de route. Je n'arrive pas vraiment à comprendre pourquoi. En 1992, il a fait tout un tapage lorsqu'il a présenté ce projet de loi en disant qu'il était urgent de l'adopter. À l'époque, il a probablement prononcé un bon discours, donné une bonne conférence de presse et réussi à susciter l'enthousiasme de l'industrie.

Enfin après toutes ces années, après huit ans à ce moment-là, le gouvernement conservateur allait donner suite à ses promesses et réformer le cadre réglementaire. Les députés avaient entendu la même chose en 1984.

Le ministre à l'époque, l'actuel ministre du Commerce extérieur, avait déclaré très clairement qu'il s'agissait d'une grande priorité pour son gouvernement. Ce n'était pas une priorité de moyenne importance, mais de grande importance. Voici ce qu'il déclarait en novembre 1984 dans son exposé économique: «Il est manifestement nécessaire d'instaurer une politique nationale des télécommunications pour pouvoir profiter des possibilités qu'offrent une technologie en évolution rapide et la demande croissante de nouveaux services de télécommunications exprimée par les Canadiens.» Absolument rien ne s'est produit.

Nous avons eu ensuite un autre ministre, le député de Frontenac. Dans une allocution prononcée le 12 février 1986 devant l'Association du Barreau canadien, il a dit essentiellement la même chose. Le temps passait. Le besoin de réforme se faisait sentir, et les ministres conservateurs savaient certainement comment l'exprimer en paroles. Ils étaient cependant bien peu convaincants à en juger par leur manque d'empressement à saisir la Chambre d'un projet de loi visant à opérer ces changements.

Voici ce que disait le ministre de l'époque: «La révision fondamentale de la politique et du cadre réglementaire qui permettra à l'industrie des télécommunications de réaliser son potentiel est donc devenue une priorité pour moi et pour le gouvernement. Je me suis attaqué de front aux réformes en définissant les principes fondamentaux dont elles devaient s'inspirer.» C'était en 1986.

Il a fallu attendre sept ou huit ans plus tard pour que quelque chose se produise. On dirait qu'à chaque fois qu'un ministre voulait impressionner les gens de l'industrie par sa capacité à se colleter avec des questions complexes, il prononçait un discours et faisait une promesse. Comme pour toutes les promesses des conservateurs, elle était écrite avec de l'encre invisible.

Aussitôt qu'elle était faite et que les caméras étaient éteintes et les micros rangés, les intentions de présenter

une mesure solide de réforme de la réglementation s'éteignaient elles aussi.

Flora MacDonald, l'ancienne députée de Kingston et les Îles, a présenté, à grand renfort de publicité, un document qui traitait de cette question. Même la grande Flora MacDonald, qui est originaire de l'île du Cap-Breton, n'a pas réussi, alors, à présenter un projet de loi et à convaincre ses collègues du Cabinet qu'il s'agissait d'une question très importante à inscrire dans les priorités.

Le ministre actuel a commencé à assumer ses fonctions en 1992. Après huit années de promesses, mais d'inaction, il a présenté un projet de loi. Les experts en la matière et ceux qui ont pour gagne-pain d'étudier ces questions au Parlement se sont réjouis d'avoir enfin un projet de loi sur lequel ils pouvaient travailler. Ils ont dit que si tout se passait comme prévu, il y aurait d'importantes consultations menées auprès des Canadiens concernés et des intervenants dans l'économie canadienne, afin de mener cette tâche à bien. Mais comme il l'a fait souvent, le parti d'en face s'est dérobé, il a bredouillé quelque excuse et n'a pas tenu ses promesses.

• (1830)

J'essaie de comprendre pourquoi. Mon collègue, le député de Winnipeg, dit que le gouvernement a tergiversé. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, car le ministre qui a présenté ce projet de loi a une longue expérience à la Chambre, et je crois que la plupart des députés le respectent.

Ce ministre a toutefois fait une énorme promesse. Je me souviens de la conférence de presse à ce sujet. Je n'arrive pas à comprendre ce qui a bien pu ébranler sa ténacité et sa détermination à mener ce processus à bien, convenablement—et j'insiste sur le mot «convenablement», car il suppose que l'on autorise la tenue d'un débat raisonnable et en bonne et due forme. Il suppose que l'on renvoie la question à un comité et qu'on laisse toutes les parties concernées témoigner devant celui-ci et exposer leur point de vue sur le projet de loi à l'étude. Il suppose que le projet de loi soit renvoyé à la Chambre pour l'étape du rapport, après avoir été examiné à fond par un comité, et que, à cette étape, il y ait un débat en bonne et due forme. Il y a ensuite l'étape de la troisième lecture. Le projet de loi est ensuite renvoyé à l'autre endroit, au Sénat du Canada, où il doit franchir les mêmes étapes.

Comment ai-je pu être naïf au point de penser que le gouvernement qui a eu recours à la clôture et à l'attribution de temps plus que n'importe quel autre gouvernement dans l'histoire de ce pays traiterait ce projet de loi